

NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS DU MOIS

Conférence de M. Hubert de Ravinel, auteur, enseignant en gérontologie et vice-président au Conseil des Aînés, le jeudi 9 juin 2011, de 19h à 20h30, à la salle municipale de Saint-Eugène. Prix d'entrée : 5,00 \$ à la porte. Les différents thèmes abordés sont reliés au vieillissement harmonieux et aux relations aidant-aidé.

Salon des services à la communauté aux Galeries Montmagny, les 11 et 12 juin 2011.

Journée internationale pour contrer les abus faits aux aînés, le 15 juin 2011. L'AQDR soulignera cette journée lors du kiosque aux Galeries Montmagny les 11 et 12 juin prochains.

Ligne Aide Abus Aînés : 1 888.489.ABUS (2287).

« **Tel-Écoute** » ouvert pendant l'été, 7 jours sur 7, de 18h à 3h du matin

Vous vivez des moments difficiles et vous aimeriez en parler?

Ce service est ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT.

Tél : 418.248.4445 ou Tél. : 418.598.3393

RÉFLEXION / HUMOUR

« À chaque jour, on devrait tendre la main à quelqu'un. Les gens aiment qu'on les serre dans nos bras ou qu'on leur donne une petite tape amicale. »

« J'ai deux amoureux, me dit ma petite-fille Lucie, âgée de quatre ans. Un que je me suis fait : Léo. Et un autre, Mathias, qui s'est fait à moi. »

Isabelle Mairot

Bon été à tous nos membres!

Conseil d'administration 2011-2012 :

Présidente : Louise Lemay, 418.354.2394
Vice-présidente : Annette Bélanger, 418.598.7207
Secrétaire : Alain Barrette, 418.248.5098
Trésorière : Denise Montminy, 418.248.5098
Administrateurs : Pauline Bélanger, 418.598.3878
Estelle Pelletier, 418.598.7038
Christiane Gendron, 418.248.2011

Responsable du bulletin : Colette St-Onge
Collaboratrices : Louise Lemay, Annette Bélanger,
Georgette Aubin, Guylaine Hudon
Mise-en-page : Guylaine Hudon
Site Internet : www.aqdr.org
Courriel : aqdr.lislet@videotron.ca
Courriel bureau : tardif.claire@cgocable.ca

L'AQDR Montmagny-L'Islet reçoit l'appui du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec 

Pour nous rejoindre : AQDR Montmagny-L'Islet
☎ 418.248.2333 Sans frais : 1 877 948.2333 📠 418.248.2334
Adresse postale : 74, avenue Couture, Montmagny, G5V 3Y5

NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS.

L'Arbre et ses Racines



MRC Montmagny et L'Islet

Bulletin mensuel numéro 51

Juin 2011

*Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées*

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nouvellement élue lors de la dernière assemblée générale de l'AQDR Montmagny-L'Islet, je tiens à vous saluer chaleureusement et à vous assurer que je mettrai tous mes efforts à poursuivre le travail impressionnant de mes prédécesseur-e-s, en étroite collaboration avec les autres membres du CA, la directrice générale, madame Guylaine Hudon ainsi que notre secrétaire administrative, madame Claire Tardif. En relisant quelques définitions du rôle d'un-e président-e de CA, j'ai retenu quelques éléments que je souhaite partager avec vous. Cette personne élue par le conseil d'administration accepte de relever trois grands défis, c'est-à-dire, de porter les responsabilités suivantes :

Sur le plan légal : Être le représentant juridique de son association face à la justice, face aux pouvoirs publics et aux financeurs, face aux membres... C'est également cette personne qui donne un visage, une image de l'association pour les interlocuteurs extérieurs.

Sur le plan organisationnel : Être le garant des décisions prises en collégialité par le CA et de leurs exécutions. Il en est redevable devant les membres à l'AGA.

Sur le plan moral : Et enfin, cette personne est avant tout une animatrice, celle qui donne souffle et dynamisme au CA, au personnel rémunéré ainsi qu'aux bénévoles pour mettre de l'avant et encourager les projets qui sous-tendent la mission de l'Association des droits des retraité-e-s et des préretraité-e-s de Montmagny-L'Islet.

N'hésitez donc pas à nous joindre si vous avez des idées, des préoccupations, des besoins, des questions concernant votre situation personnelle ou collective.

Merci de votre confiance. J'essaierai de tout mon cœur de m'en montrer digne.

Louise Lemay

VOS DROITS

DROIT À LA RESPONSABILITÉ ET À LA PARTICIPATION ¹⁾

LA PERSONNE ÂGÉE A LE DROIT :

- De prendre des responsabilités dans l'organisation de la résidence.
- De conserver son autonomie. – De faire des choix et de les modifier.
- De bénéficier d'un support du personnel pour accomplir des tâches ou pour participer à tous les moments de vie qui la concernent.
- De participer aux activités selon son rythme propre et selon des modalités qui lui conviennent le mieux.
- Est responsable des actions qu'elle pose et des conséquences qui en découlent.

« La Charte des droits. » de la Résidence Yvon-Brunet ✦ Réal-Brunet ✦ Louis-Riel

ACTUALITÉ

« PEU IMPORTE L'ÂGE, LES ABUS FONT MAL -UNISSONS NOS EFFORTS LE 15 JUIN »

Ce thème de la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les aînés 2011 nous interpelle pour une action. Comment déceler que l'aîné que j'aime est abusé, a des pensées dépressives ou suicidaires ? **Quelques indices** ¹⁾ :

>Messages verbaux directs :

<Je veux mourir ; je n'ai plus le goût de vivre. <Vous seriez bien mieux sans moi.
<La vie ne vaut pas la peine. <Je ne m'en sortirai pas. <Je suis inutile.

>Messages verbaux indirects :

<Bientôt, vous allez avoir la paix. <Je pars pour un long voyage.
<Ne vous inquiétez pas, je vais débarrasser le plancher.



>Indices comportementaux et émotifs :

<Changements radical sur le plan des attitudes et des comportements.
<Don d'objets significatifs. <Retrait et isolement. <Désintérêt, perte de désir.
<Pleurs, tristesse, apathie et découragement, agressivité.
<Anxiété accrue, absence d'émotions ou brusques changements d'humeur.

¹⁾ Tiré de la revue « Vieillir sans violence » p. 17.

Vous pouvez devenir Sentinelle en prévention du suicide. Contactez votre CLSC.

« MOURIR DANS LA DIGNITÉ » ¹⁾ (CRHONIQUE 5 DE 6)

Euthanasie et suicide assisté ¹⁾

L'euthanasie est un acte qui consiste à provoquer intentionnellement la mort d'autrui pour mettre fin à ses souffrances. Dans les pays où elle est légalisée, un médecin administre une dose létale (mortelle) d'un médicament.

Le suicide assisté revient à aider quelqu'un à se donner volontairement la mort. Cela, en lui fournissant les moyens ou de l'information sur la façon de procéder, ou même les deux. Dans les pays où le suicide assisté est légalisé, un médecin prescrit une dose létale d'un médicament. La personne est alors libre de le prendre et décide du moment où elle le fera. Le suicide assisté est différent de l'euthanasie parce que c'est la personne elle-même qui met fin à ses jours.

Au Canada, l'aide à mourir est un acte criminel. Cependant, c'est le Procureur général qui décide d'engager ou non des poursuites criminelles. Est-ce qu'il devrait y avoir des instructions relatives aux accusations portées contre des personnes, qui par compassion, en aident une autre à se suicider?

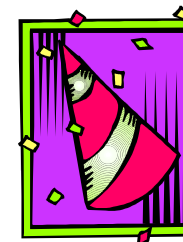
¹⁾ Extrait du document de la Commission spéciale « Mourir dans la dignité » p. 16 et 25

ANNIVERSAIRES DE MAI

JUIN

Boulet, Réjean
Dubé, Réjeanne
Kirouac, Jacqueline
Poitras, Joséphine
Ouellet, Thérèse C.-
St-Onge, Donald

Boulet, Monique
Beauregard, Monique
Hudon, Guylaine
St-Pierre, Gilberte
Bélanger, Germaine
Langlois, Clément



Caouette, Colette
Gagnon, Angèle
Robin, Claude
Fournier, Lucienne
Morneau, Denise
Lemay, Louise

JUILLET

Thibault, Colette M.
Garant, Jeannine Morin
Marquis, Gilles
Lemieux, Lisette
Bélanger, Julien
Beaudoin, Germaine
Minville, France B.

Fortin, Jocelyn
St-Onge, Fabienne
St-Pierre, Ginette
Morin, Maurice
Allie, Denise
Chamard, Anita
Caron, Carmelle Kirouac

Gaudreau, Jocelyne Veilleux
Chrétien, Madeleine
Lord, Henri
Fiset, Denis
Bérubé, Armande
Bélanger, Roberte

RECETTE D'ANNETTE

APPEL À TOUS!

Une nouvelle chronique verra le jour en septembre 2011 : « **Ma recette préférée** ». Je demande votre collaboration. J'aimerais recevoir votre *recette préférée*. Elle pourra être publiée.



Merci à l'avance de vos réponses gourmandes!

Annette (Pour me rejoindre Tél. : 418.598.7207)

CHRONIQUE SANTÉ

BIENTÔT L'ÉTÉ!

L'été est fait pour relaxer afin de reprendre nos énergies. Une façon simple de profiter de ce moment est de regarder ce qui nous entoure et de l'apprécier. La vue d'un coucher de soleil, les enfants qui jouent, le flot d'activités qui nous sont proposées, les odeurs de l'été, etc., nous invitent à prendre le temps de vivre et prendre le temps de sentir les bonnes choses qui s'offrent à nous et qui nous feront reprendre nos énergies.

Bon été à tous et revenez-nous en septembre!

Guylaine Hudon